



FORMATION HABILITATION ELECTRIQUE B0 / H0 / H0(v)

Public concerné

Toutes personnes chargées de réaliser des opérations d'ordre non électrique dans des zones à risques électriques

Nombre de stagiaires

10 max

Durée

7 heures / 1 jour

Prérequis

Aucun

Encadrement

Formateur en habilitation électrique

Taux de réussite

100%

Modalités d'accès à la formation

Aucune

Délais d'accès à la formation

4 semaines minimum

Equivalence / Passerelle / Allègement / Débouchés

Non / Non / Non / Prérequis pour recevoir un titre d'habilitation

Modalités d'accès aux personnes en situation de handicap

Contactez-nous pour connaître l'accessibilité à la formation.

Lieu de formation :

Au sein de votre entreprise ou dans notre salle de formation (située à la Tour du Pin)

Tarifs (net de taxes)

Inter entreprise
Nous consulter

Intra entreprise
Nous consulter

Objectifs de formation

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Analyser le risque électrique dans son activité en connaissant les dangers de l'électricité
- Connaître les prescriptions et procédés de prévention du risque électrique et savoir les mettre en œuvre
- Savoir intégrer la prévention dans la préparation du travail

Méthodes pédagogiques

Pédagogie active, Echanges Exposés interactifs, apports de connaissances théoriques et pratiques, utilisations d'outils multimédia (Powerpoint, vidéos...), exercices en sous-groupe.

Coffret électrique pédagogique servant à faire comprendre les notions d'environnement électrique et de risques électriques

Accès à un espace privé pour retrouver les documents de la formation.

Evaluation et certificats

Un questionnaire final de type QCM et une évaluation pratique seront réalisés.

Certificat de réalisation (Conforme à l'Arrêté 2018 du Ministère du Travail).

Avis d'habilitation pour l'employeur

Maintien et actualisation des compétences

Tous les 3 ans.

Aspect réglementaire :

« Les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ne peuvent être effectuées que par des travailleurs habilités. »

Art 4544-9 du Code du Travail

« L'employeur s'assure que le travailleur a reçu la formation théorique et pratique qui lui confère la connaissance des risques liés à l'électricité et des mesures à prendre pour intervenir en sécurité lors de l'exécution des opérations qui lui sont confiées. »

Art 4544-10 du code du Travail

Norme NFC 18-510/A1

Contenus

Tronc commun

- Les grandeurs électriques (courant, tension, résistance, puissance, alternatif et continu, etc.)
- Les effets du courant électrique sur le corps humain (mécanismes d'électrisation, d'électrocution et de brûlures, etc.).
- Les noms et les limites des différents domaines de tensions.
- Les zones d'environnement et leurs limites.
- Le principe d'une habilitation. (Réglementation, définition des symboles)
- Les prescriptions associées aux zones de travail.
- Les équipements de protection collective et leur fonction (barrière, écran, banderole, etc.).
- Les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des.
- La conduite à tenir en cas d'accident corporel conformément et/ ou en cas d'incendie dans un environnement électrique.

Module Exécutant travaux d'ordre non électrique (B0, H0, HOV)

- Nommer les acteurs concernés par les travaux
- Nommer les limites de l'habilitation « 0 »

Module Chargé de chantier (B0, H0, HOV)

- Nommer les documents et les acteurs concernés par les travaux
- Nommer les limites de l'habilitation « 0 »